

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2024

PROCÈS-VERBAL, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 2 avril 2024, à 18 h 30 à la salle Jeanne-Landry du pavillon André-Coindre du Campus Notre-Dame-de-Foy de Saint-Augustin-de-Desmaures, 5030, rue Clément-Lockquell.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
M^{me} Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
M^{me} Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6

Sont absents :

M. Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
M. Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M^e Caroline Tremblay, directrice générale
M^e Marie-Josée Couture, greffière
M^e Vincent Paradis, greffier adjoint

PROCÈS-VERBAL

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 18 h 30, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

La séance se tient en présence du public, lequel peut adresser ses questions aux moments prévus à cette fin. La séance est également webdiffusée. Il était également possible de soumettre ses questions, d'un maximum de 50 mots par personne, en complétant le formulaire disponible dans la section « conseil » sur le site internet de la Ville avant 10 h 30 ce jour, ou par Facebook tout au long de la séance jusqu'à la seconde période de questions des citoyens. Pour ce faire, le citoyen doit s'identifier, en écrivant son nom et sa rue de résidence. Toute question doit être brève, sans préambule, convenable et respectueuse pour être adressée lors des périodes de questions des citoyens. Il est demandé aux citoyens présents dans la salle qui désirent poser une question, de se déplacer au micro prévu à cette fin et de retourner s'asseoir à leur siège afin d'obtenir la réponse.

2024-164

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour comme soumis.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

DÉPÔT DE DOCUMENTS

DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT N^o REGVSAD-2015-470 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET DE L'ARTICLE 73.2 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

La liste des personnes engagées ou ayant complété la période de probation du 20 mars au 2 avril 2024 est déposée.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

2024-165

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 MARS 2024

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

DE dispenser la greffière de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 2024;

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 2024.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PROPOSITIONS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 20 MARS 2024 – RAPPORT DU MAIRE

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 20 mars 2024.

2024-166

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 3 AVRIL 2024 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORIENTATION DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 3 avril 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

QUE le conseil est défavorable à l'adoption des résolutions suivantes :

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2024 (SUITE)

- AP2024-068** Adjudication d'un contrat pour le soutien et l'entretien des produits *Autodesk* – Scénario A (Appel d'offres public 89472)
- AP2024-088** Entente entre la Ville de Québec et l'*Atelier signes d'espoir*, relative à la disposition d'équipements informatiques et électroniques en surplus
- AP2024-094** Adjudication de contrats pour la fourniture de semences et d'engrais pour les terrains sportifs et les espaces verts – Lots 1 et 2 (Appel d'offres public 89692)
- AP2024-101** Entente entre la Ville de Québec et *Ordinateurs pour les écoles du Québec (OPEQ)*, relative à la disposition d'équipements informatiques et électroniques en surplus
- DE2024-166** Affectation au domaine privé de la Ville d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 393 800 et une partie du lot 6 393 801 du cadastre du Québec, vente de cet immeuble et établissement d'une servitude réelle et perpétuelle pour un fossé de drainage en faveur de la Ville, sur une partie des lots 6 393 800 et 6 393 801 du même cadastre – Arrondissement des Rivières
- FN2024-008** Adoption d'un choix fiscal relativement à la mesure d'allègement en lien avec la constatation d'un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations
- RH2024-220** Modifications à la nomenclature des emplois de cadres supérieurs
- DG2024-011** Entente entre la Ville de Québec et *La société hôte des Jeux du Canada 2027*, relative au versement d'une contribution pour l'organisation, l'administration et la gestion des activités des *Jeux d'hiver du Canada – Québec 2027*
- TM2024-040** *Règlement de l'agglomération sur des interventions de nature mixte en matière de systèmes de transport intelligents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1612*
- TM2024-042** *Règlement de l'agglomération sur des interventions de nature mixte relatives au réaménagement des réseaux routiers municipaux et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1613*
- TM2024-043** *Règlement de l'agglomération sur des interventions de nature mixte en matière de systèmes de transport intelligents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1614*
- TM2024-044** *Règlement de l'agglomération sur des interventions de nature mixte sur la mise en place des mesures d'accessibilité universelle et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1615*
- TM2024-046** *Règlement de l'agglomération de nature mixte sur la réalisation d'une partie de l'entente de collaboration entre la Ville et le gouvernement du Québec visant l'implantation d'un corridor de transport en commun dans l'axe de l'avenue des Hôtels entre le pont de Québec et le pôle d'échange de Sainte-Foy sur le boulevard Laurier et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1616*
- PQ2024-004** *Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'études de caractérisation environnementale et de travaux de nature mixte de réhabilitation de sites contaminés et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1641*
- PQ2024-005** *Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de reconstruction et d'aménagement de sentiers pédestres en milieux naturels et dans les espaces verts et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1642*

- EM2024-005** *Règlement de l'agglomération de nature mixte sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés ainsi que des accessoires d'appoint aux fins d'addition de véhicules pour répondre à des exigences réglementaires et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1646*
- EM2024-004** *Règlement de l'agglomération de nature mixte sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés ainsi que des accessoires d'appoint aux fins d'addition de véhicules du Service de police de la Ville de Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1648*
- EM2024-007** *Règlement de l'agglomération de nature mixte sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés ainsi que des accessoires d'appoint aux fins de remplacement et de modification de véhicules du Service de police de la Ville de Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1650*
- EM2024-006** *Règlement de l'agglomération de nature mixte sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés ainsi que des accessoires d'appoint aux fins de remplacement et de modification de véhicules du Service de protection contre l'incendie et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1652*
- EM2024-009** *Règlement de l'agglomération de nature mixte sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés ainsi que des accessoires d'appoint aux fins de réduire les coûts de location et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1654*
- EM2024-008** *Règlement de l'agglomération de nature mixte sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés ainsi que des accessoires d'appoint aux fins de remplacement et modification de véhicules et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1655*
- PQ2024-009** *Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de mise en valeur et d'aménagement du parc naturel du Mont-Bélair et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1658*
- PQ2024-012** *Règlement de l'agglomération sur des travaux de mise en valeur et d'aménagement du parc naturel du Mont-Bélair et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1661*
- LS2024-035** *Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de construction d'un centre de curling et de ses aménagements connexes et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1672*

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

- AP2024-071** Entente de services-conseils entre la Ville de Québec et Agiro, relative au programme de suivi de la qualité et de la quantité de l'eau du haut-bassin versant de la rivière Saint-Charles (Dossier 90055)
- DE2024-143** Entente entre la Ville de Québec et le Laboratoire sur l'agriculture urbaine, relative au versement d'une subvention dans le cadre du volet *Vision – Développement des activités agricoles et agroalimentaires dans l'agglomération de Québec 2015-2025* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *QuébecCulteurs 2024-2025*
- DE2024-150** Entente entre la Ville de Québec et Québec numérique, relative au versement d'une subvention dans le cadre du volet *Soutien aux*

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2024 (SUITE)

organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises de la Vision entrepreneuriale Québec 2026, pour réaliser le projet Semaine numériQC et Web à Québec 2024 et 2025

- AJ2024-004** Règlement hors cour complet de l'action collective liée aux inondations de la rivière Lorette de 2005 – Dossier numéro 19-507 (2113-961-01)
- AP2024-064** Prise d'acte du dépôt du Rapport annuel 2023 – *Application des règlements sur la gestion contractuelle de la Ville de Québec*
- AP2024-083** Contrat pour la migration de la solution de contrôle d'accès des portes et des ascenseurs de l'amphithéâtre multifonctionnel de Québec (Dossier 90097)
- CS2024-014** Entente triennale entre la Ville de Québec et la *Fondation Famille Jules Dallaire*, relative au versement d'un soutien financier annuel pour les années 2024, 2025 et 2026 pour l'embauche d'un agent de milieu à l'hébergement transitoire de la *Maison Mère-Mallet*
- DQ2024-004** Avenant numéro 2 à l'entente de partenariat régional en tourisme 2020-2022 – Région touristique de Québec intervenue entre la Ville de Québec (*Destination Québec cité*) et la ministre du Tourisme
- DE2024-094** Avenant à l'entente intervenue le 11 avril 2023 entre la Ville de Québec et le *Consortium de ressources et d'expertises coopératives, coopérative de solidarité*, afin de modifier les dates de fin et de réclamation finale du projet *Bouquet de services pour les regroupements de gens d'affaires* ainsi que le nom légal de l'organisme
- DE2024-146** Entente entre la Ville de Québec et la *Société de développement commercial Saint-Sauveur*, relative au versement d'une subvention dans le cadre du *Programme de soutien aux artères commerciales – Volet 3 : Soutien au fonctionnement et aux projets d'un regroupement de gens d'affaires* pour l'année 2024
- DE2024-151** Entente entre la Ville de Québec et le *Monastère des Augustines : Lieu de mémoire habité*, relative au versement d'une subvention dans le cadre du volet *Soutien aux projets structurants*, axe *Projets sociétaux locaux du Fonds régions et ruralité*, pour réaliser le projet *Actualisation du modèle d'affaires de l'organisme*
- DE2024-152** Entente entre la Ville de Québec et *Fonds 2*, relative au versement d'une subvention dans le cadre du volet *Plan commerce 2022-2025* de la *Vision entrepreneuriale 2026*, pour réaliser le projet *Accompagnement de commerçants et détaillants de proximité vers le commerce durable*
- DE2024-156** Entente entre la Ville de Québec et la *Société de développement commercial de Montcalm*, relative au versement d'une subvention dans le cadre du *Programme de soutien aux artères commerciales – Volet 3 : Soutien au fonctionnement et aux projets d'un regroupement de gens d'affaires* pour l'année 2024
- DE2024-160** Entente entre la Ville de Québec et la *Société de développement commercial du Vieux-Port de Québec*, relative au versement d'une subvention dans le cadre du *Programme de soutien aux artères commerciales – Volet 3 : Soutien au fonctionnement et aux projets d'un regroupement de gens d'affaires* pour l'année 2024
- DE2024-161** Entente entre la Ville de Québec et la *Société de développement commercial 3^e Avenue, Limoilou*, relative au versement d'une subvention dans le cadre du *Programme de soutien aux artères commerciales – Volet 3 : Soutien au fonctionnement et aux projets d'un regroupement de gens d'affaires* pour l'année 2024

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2024 (SUITE)

- DE2024-168** Entente entre la Ville de Québec et la *Société de développement commercial du Faubourg Saint-Jean*, relative au versement d'une subvention dans le cadre du *Programme de soutien aux artères commerciales – Volet 3 : Soutien au fonctionnement et aux projets d'un regroupement de gens d'affaires* pour l'année 2024
- DE2024-169** Entente entre la Ville de Québec et la *Coopérative du Quartier Petit Champlain*, relative au versement d'une subvention dans le cadre du *Programme de soutien aux artères commerciales – Volet 3 : Soutien au fonctionnement et aux projets d'un regroupement de gens d'affaires* pour l'année 2024
- FN2024-009** Approbation du *Règlement N° 438 modifiant le règlement N° 424 décrétant un emprunt n'excédant pas 27 138 000 \$ concernant l'acquisition de 20 véhicules 40 pieds hybrides du Réseau de transport de la Capitale*
- FN2024-010** Approbation du *Règlement N° 439 décrétant un emprunt n'excédant pas 4 727 000 \$ concernant l'acquisition et le remplacement d'infrastructures technologiques et de systèmes du Réseau de transport de la Capitale*
- PA2024-041** Acquisition à des fins de logement social et/ou abordable d'un immeuble situé au 2740, chemin de la Canardière, étant le lot 1 218 531 du cadastre du Québec, par l'exercice d'un droit de préemption – Arrondissement de La Cité-Limoilou
- DE2024-162** Quatrième avenant à l'entente intervenue le 24 janvier 2018 entre la Ville de Québec et *La Coopérative des Horticulteurs de Québec*, relativement à la gestion du *Grand Marché de Québec* et entente pour le versement d'une subvention dans le cadre du *Programme de soutien aux artères commerciales – Volet 3 : Soutien au fonctionnement et aux projets d'un regroupement de gens d'affaires* pour l'année 2024
- GT2024-090** Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération relativement à la réalisation d'un projet d'habitation sur les lots numéros 6 310 063 et 6 316 701 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social*, R.A.V.Q. 1663, et dépôt du projet de règlement
- AP2024-081** Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la gestion contractuelle afin d'adopter des mesures favorisant l'approvisionnement durable et pour modifier d'autres dispositions*, R.A.V.Q. 1635, et dépôt du projet de règlement
- TM2024-086** Règlement modifiant le *Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement aux zones de stationnement tarifées*, R.A.V.Q. 1576
- TE2024-002** *Règlement de l'agglomération sur des travaux de réfection et de mise à niveau des postes en eau potable et eaux usées et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1618
- TM2024-033** Règlement modifiant le *Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à la création d'une nouvelle catégorie de permis de stationnement de résidant pour véhicule récréatif et la création de la nouvelle zone de permis VR-01*, R.A.V.Q. 1640
- EV2024-001** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la somme d'argent exigible lors du dépôt d'une demande de révision administrative portant sur l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à un rôle de la valeur foncière*, R.A.V.Q. 1643
- FN2024-002** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la quote-part annuelle des compagnies et de tout individu faisant le*

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2024 (SUITE)

commerce d'assurance contre le feu sur le territoire de la ville,
R.A.V.Q. 1645

EM2024-003 *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés ainsi que des accessoires d'appoint aux fins d'addition de véhicules du Service de police de la Ville de Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1649*

EM2024-002 *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés ainsi que des accessoires d'appoint aux fins de remplacement et de modification de véhicules du Service de police de la Ville de Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1651*

GT2024-046 *Règlement de l'agglomération relativement à la réalisation d'un projet de logement social sur le lot numéro 6 583 178 du cadastre du Québec, R.A.V.Q. 1653*

DE donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-167

CONSEIL — NOMINATION — TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT QUE le poste de trésorier est vacant;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 71 et 97 de la *Loi sur les cités et villes*, un trésorier est nommé par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6
ET RÉSOLU :

DE nommer M^e Caroline Tremblay, directrice générale, au poste de trésorière par intérim.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-168

AFFAIRES JURIDIQUES ET GREFFE — MANDAT EN DÉFENSE À TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY S.E.N.C.R.L. — DÉCLARATION D'APPEL — SOCIÉTÉ EN COMMANDITE IMMOCA IMMOBILIER

CONSIDÉRANT la déclaration d'appel déposée par la Société en commandite Immoca Immobilier contre la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

DE confier un mandat au cabinet Tremblay Bois Mignault Lemay S.E.N.C.R.L. pour représenter la Ville en défense relativement à la déclaration d'appel signifiée par Société en commandite Immoca Immobilier suivant le jugement intervenu dans le dossier de la Cour du Québec, chambre civile, n^o 200-22-091107219;

DE puiser les sommes requises pour assumer les honoraires et les frais sur le poste budgétaire 02-120-10-412.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-169

TRÉSORERIE — VIREMENTS BUDGÉTAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6
APPUYÉE PAR : Yannick LeBasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires joints au sommaire.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-170

**LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE — AIDE FINANCIÈRE 2024
— LES AMI(E)S DE BOB**

CONSIDÉRANT QUE le groupe de soutien Les Ami(e)s de Bob tient ses rencontres hebdomadaires dans les locaux de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la mission du groupe Les Ami(e)s de Bob est d'accompagner les personnes aux prises avec une dépendance à l'alcool;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : Yannick LeBasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'accorder au groupe Les Ami(e)s de Bob un soutien financier équivalant à 100 % de la valeur de la location d'une salle pour leurs rencontres hebdomadaires, pour l'année financière 2024, et ce, pour un maximum de 52 rencontres.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-171

**LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE — AIDE FINANCIÈRE —
BLIZZARD HOCKEY AAA DU SÉMINAIRE SAINT-FRANÇOIS —
TOURNOI M17 AAA 2024 ET 2025**

CONSIDÉRANT QUE le Blizzard Hockey AAA du Séminaire Saint-François sera l'hôte du tournoi M17 AAA de la Ligue de Hockey d'Excellence du Québec (LHEQ) du 7 au 10 novembre 2024 et du 6 au 9 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE le 8 février 2024, le Blizzard Hockey AAA du Séminaire Saint-François a déposé une demande d'aide financière pour des heures de glace requises pour la tenue des tournois 2024 et 2025;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'accorder une aide financière équivalant à une gratuité de 71,75 heures de glace pour chacun des tournois M17 AAA de la Ligue de Hockey d'Excellence du Québec (LHEQ) prévus du 7 au 10 novembre 2024 et du 6 au 9 novembre 2025;

DE permettre au Blizzard Hockey AAA du Séminaire Saint-François d'utiliser gratuitement les locaux du Centre sportif multifonctionnel nécessaires à la logistique et à l'organisation des tournois, sous réserve de leurs disponibilités.

QUE tout affichage lié aux tournois qui auront lieu dans le Centre sportif multifonctionnel soit approuvé préalablement par le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-172

**LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE — AIDES FINANCIÈRES —
MOUVEMENT NATIONAL DES QUÉBÉCOIS ET QUÉBÉCOISES ET
PROGRAMME DES CÉLÉBRATIONS ET COMMÉMORATIONS FÉDÉRAL —
FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2024**

CONSIDÉRANT QUE la Ville met en place un événement pour souligner la Fête nationale du Québec le 24 juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec offre des possibilités de financement par son *Programme d'aide financière au Mouvement national des Québécois et Québécoises*;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fédéral offre également un financement par le volet « *Le Canada en Fête* » du *Programme des célébrations et commémorations fédéral*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6

APPUYÉE PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'autoriser la coordonnatrice aux loisirs du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, ou son remplaçant, à déposer une demande d'aide financière pour la réalisation de la Fête nationale du Québec 2024, auprès du *Programme d'aide financière au Mouvement national des Québécois et Québécoises* ainsi qu'au volet « *Le Canada en Fête* » du *Programme des célébrations et commémorations fédéral*;

D'autoriser le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, ou son remplaçant, à signer tous les documents requis en lien avec la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-173

**TRAVAUX PUBLICS — DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE
DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PPA-CE) POUR
L'EXERCICE FINANCIER 2024-2025**

CONSIDÉRANT le *Programme d'aide à la voirie locale (PAVL 2021-2025)* visant à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité, mis en place par le ministère des Transports et de la Mobilité durable;

CONSIDÉRANT QUE ce programme comporte un volet *Projets particuliers d'amélioration (PPA)* visant la réalisation de travaux d'amélioration qui permettront d'atteindre des objectifs tels que l'amélioration de la sécurité routière ou la fonctionnalité de la route, pour lequel un sous-volet avec une enveloppe répartie par circonscription électorale provinciale est prévu (PPA-CE);

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris connaissance des modalités d'application du volet *Projets particuliers d'amélioration (PPA)* du *Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)* et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT les projets de réfection de ponceaux sur le rang Petit-Capsa;

CONSIDÉRANT l'estimation des coûts des travaux à 150 000,00 \$ et que le Programme subventionne un montant maximal de 73 000,00 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

APPUYÉE PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'autoriser le dépôt d'une demande de subvention de 73 000,00 \$ auprès de la députée provinciale, M^{me} Geneviève Guilbault, dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale des Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)* pour l'exercice financier 2024-2025;

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics, ou son remplaçant, à signer tous les documents en lien avec la présente résolution et à agir à titre de représentant de la Ville auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre de ce dossier.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-174

TRAVAUX PUBLICS — REDDITION DE COMPTE — FONDS POUR LE TRANSPORT ACTIF — INFRASTRUCTURE CANADA — PROJET DE LA RUE BÉCHARD

CONSIDÉRANT l'entente de contribution intervenue avec le ministre de l'Infrastructure et des Collectivités le 7 février 2024 (ci-après « l'Entente »), confirmant l'admissibilité de la Ville à une aide financière maximale de 162 600 \$ dans le cadre du programme *Fonds pour le transport actif — Infrastructure Canada*, pour l'ajout d'un trottoir sur la rue Béchard;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont substantiellement terminés depuis le 4 novembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE les documents de reddition de compte requis en vertu de l'entente sont dûment remplis;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'approuver la reddition de compte finale relative aux travaux de construction d'un trottoir sur la rue Béchard, conformément aux exigences de l'Entente dans le cadre du programme *Fonds pour le transport actif — Infrastructure Canada*;

D'autoriser le Directeur du Service des travaux publics, ou son remplaçant, à signer et transmettre, pour et au nom de la Ville, l'ensemble des documents de la reddition de compte finale.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-175

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT — GFL ENVIRONMENTAL INC. — CONTRAT DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES — APO-2017-037

CONSIDÉRANT la résolution 2022-446 du 4 octobre 2022 pour le renouvellement du contrat relatif à la collecte de matières résiduelles avec GFL Environmental inc., appel d'offres n° APO-2017-037, pour la période du 1^{er} mars 2023 au 29 février 2024, pour une somme estimée à 1 000 000,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement de la facture émise par GFL Environmental inc. pour les collectes de février 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

APPUYÉE PAR : Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° N20020090598 datée du 29 février 2024, d'un montant de 52 150,51 \$, plus taxes, à GFL Environmental inc., pour le contrat relatif à la collecte des matières résiduelles, appel d'offres n° APO-2017-037;

DE puiser les fonds requis sur les postes budgétaires 02-451-10-446 (ordures) et 02-452-10-446 (recyclage).

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-176

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT FINAL — PHIL LAROCHELLE ÉQUIPEMENT INC. — CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT POUR UN CAMION TRACTEUR ET PORTEUR, DE FOURNITURES ET D'ÉQUIPEMENTS D'HIVER, LOT 2 — APO-2022-056

CONSIDÉRANT la résolution 2023-019 du 17 janvier 2023 relative à l'adjudication du lot 2 du contrat d'approvisionnement pour un camion tracteur et porteur, de fournitures et d'équipements d'hiver à Phil Larochelle Équipement inc., appel d'offres n° APO-2022-056, pour une somme de 149 496,20 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE le lot 2 vise les fournitures et équipements d'hiver;

CONSIDÉRANT QUE les biens ont été livrés en retard et que les documents d'appel d'offres prévoient l'application de pénalités en pareille situation;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement de la facture émise par Phil Larochelle Équipement inc., en y appliquant la note de crédit n° 101609, qui représente la pénalité pour retard des biens livrés le 12 février 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° 101506 datée du 23 février 2024, d'un montant de 149 496,20 \$, plus taxes, et d'y appliquer la note de crédit n° 101609, d'un montant de 1 250,00 \$, plus taxes, pour un montant total à payer de 148 246,20 \$, plus taxes, à Phil Larochelle Équipement inc. pour le lot 2 du contrat d'approvisionnement pour un camion tracteur et porteur, de fournitures et d'équipements d'hiver, appel d'offres n° APO-2022-056;

DE puiser les fonds requis sur le projet GTP-V-22-01.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-177

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT N° 1 — EMS INFRASTRUCTURE INC. — CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS — CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE ET DE PAVAGE POUR L'ANNÉE 2024 — APO-2023-075

CONSIDÉRANT la résolution 2023-525 du 17 octobre 2023 relative à l'adjudication d'un contrat de services professionnels pour la conception des plans et devis et surveillance des travaux de réfection de voirie et de pavage pour l'année 2024 à EMS Infrastructure inc., appel d'offres n° APO-2023-075, pour une somme estimée de 464 619,75 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement de la facture émise par EMS Infrastructure inc. datée du 29 février 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

APPUYÉE PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° M23-147-01, révision 1, datée du 29 février 2024, d'un montant de 69 393,31 \$, plus taxes, à EMS Infrastructure inc., pour le contrat de services professionnels pour la

conception des plans et devis et surveillance des travaux de réfection de voirie et de pavage pour l'année 2024, appel d'offres n° APO-2023-075;

DE puiser les fonds requis sur le projet GTP-I-24-01.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-178

**TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT N°1 — APEX EXPERT CONSEIL INC. —
CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS — CONCEPTION DES PLANS
ET DEVIS ET SURVEILLANCE POUR LA RÉFECTION D'UN TRONÇON DU
RANG DES MINES ET DU CHEMIN GIRARD — APO-2023-076**

CONSIDÉRANT la résolution 2023-558 du 7 novembre 2023 relative à l'adjudication d'un contrat de services professionnels pour la conception des plans et devis et surveillance pour la réfection d'un tronçon du rang des Mines et du chemin Girard à Apex Expert Conseil inc., appel d'offres n° APO-2023-076, pour une somme estimée de 213 048,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement de la facture émise par Apex Expert Conseil inc., datée du 29 février 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

APPUYÉE PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° 3654 datée du 29 février 2024, d'un montant de 40 000,00 \$, plus taxes, à Apex Expert Conseil inc., pour le contrat de services professionnels pour la conception des plans et devis et surveillance pour la réfection d'un tronçon du rang des Mines et du chemin Girard, appel d'offres n° APO-2023-076;

DE puiser les fonds requis sur le projet GTP-I-23-02.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-179

**TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT N° 2 — TERRAPEX ENVIRONNEMENT LTÉE
— CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS — ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET
DE CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE PHASE 2 — TRAVAUX DE
RÉFECTION DE VOIRIE ET DE PAVAGE POUR L'ANNÉE 2024 — APO-2023-084**

CONSIDÉRANT la résolution 2023-560 du 7 novembre 2023 relative à l'adjudication d'un contrat de services professionnels pour une étude géotechnique et de caractérisation environnementale phase 2 dans le cadre des travaux de réfection de voirie et de pavage pour l'année 2024 à Terrapex Environnement ltée, appel d'offres n° APO-2023-084, pour une somme estimée de 98 540,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement de la facture émise par Terrapex Environnement ltée, datée du 16 février 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° 76245 datée du 16 février 2024, d'un montant de 61 883,00 \$, plus taxes, à Terrapex Environnement ltée, pour le contrat de services professionnels pour une étude géotechnique et de caractérisation environnementale phase 2 dans le cadre des travaux de réfection de voirie et de pavage pour l'année 2024, appel d'offres n° APO-2023-084;

DE puiser les fonds requis sur le projet GTP-I-24-01.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-180

**TRAVAUX PUBLICS — RENOUELEMENT DU CONTRAT
D'APPROVISIONNEMENT POUR DIVERS PRODUITS MUNICIPAUX, LOT 1
— APO-2022-013**

CONSIDÉRANT la résolution 2022-223 du 17 mai 2022 relative à l'adjudication du lot 1 de l'appel d'offres n° APO-2022-013 pour un contrat d'approvisionnement pour divers produits municipaux, soit des produits d'aqueduc et d'égout, à Wolseley Canada inc., pour un montant de 527 808,23 \$, plus taxes, pour deux ans;

CONSIDÉRANT l'article 3.4 du devis, permettant à la Ville de renouveler le contrat pour une période additionnelle d'un an, aux mêmes conditions que celles prévues à la soumission initiale datée du 26 avril 2022;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de renouveler le contrat avec Wolseley Canada inc., appel d'offres n° APO-2022-013, lot 1, pour une année additionnelle;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

APPUYÉE PAR : Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6

ET RÉSOLU :

DE renouveler pour une période d'un an le contrat d'approvisionnement pour divers produits municipaux, appel d'offres n° APO-2022-013, lot 1, à compter du 17 mai 2024, avec Wolseley Canada inc., conformément à la demande publique de soumissions n° 1587101 et selon les prix unitaires de sa soumission datée du 26 avril 2022, pour une somme estimée de 263 904,12 \$, plus taxes;

DE puiser les fonds requis en 2024 sur le budget de fonctionnement;

DE prévoir les fonds requis au budget 2025.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-181

**TRAVAUX PUBLICS — RENOUELEMENT DU CONTRAT
D'APPROVISIONNEMENT POUR DIVERS PRODUITS MUNICIPAUX, LOT 2
— APO-2022-013**

CONSIDÉRANT la résolution 2022-223 du 17 mai 2022 relative à l'adjudication du lot 2 de l'appel d'offres n° APO-2022-013 pour un contrat d'approvisionnement pour divers produits municipaux, soit des produits pour les bornes d'incendie, à Hydra-Spec inc., pour un montant de 10 318,30 \$, plus taxes, pour deux ans;

CONSIDÉRANT l'article 3.4 du devis permettant à la Ville de renouveler le contrat pour une période additionnelle d'un an, aux mêmes conditions que celles prévues à la soumission initiale datée du 4 avril 2022;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de renouveler le contrat avec Hydra-Spec inc., appel d'offres n° APO-2022-013, lot 2, pour une année additionnelle;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Yannick LeBasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

DE renouveler pour une période d'un an le contrat d'approvisionnement pour divers produits municipaux, appel d'offres n° APO-2022-013, lot 2, à compter du 17 mai 2024, avec Hydra-Spec inc., conformément à la demande publique de

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2024 (SUITE)

soumissions n° 1587101 et selon les prix unitaires de sa soumission datée du 4 avril 2022, pour une somme estimée de 5 159,15 \$, plus taxes;

DE puiser les fonds requis en 2024 sur le poste budgétaire 02-413-10-640;

DE prévoir les fonds requis au budget 2025.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-182

TRAVAUX PUBLICS — ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS ET ASSISTANCE LORS DE TRAVAUX POUR LA RÉFECTION D'UNE CONDUITE PLUVIALE — APO-2024-006

CONSIDÉRANT l'appel d'offres n° APO-2024-006 relatif à un contrat de services professionnels pour la conception des plans et devis et assistance lors de travaux pour la réfection d'une conduite pluviale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une soumission et que, suivant l'analyse de la conformité, la soumission a été jugée conforme;

CONSIDÉRANT QUE la soumission a été analysée par un comité de sélection selon un système de pondération et d'évaluation et qu'elle a obtenu un pointage intérimaire suffisant pour permettre l'ouverture de l'enveloppe de prix;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la soumission déposée s'est avéré plus élevé que l'estimation préliminaire;

CONSIDÉRANT la clause de réserve 2.30 de l'appel d'offres, selon laquelle, à sa seule discrétion, la Ville peut annuler un appel d'offres, notamment lorsque les prix des soumissions accusent un écart important avec son budget ou ses estimations;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

DE ne pas retenir la soumission déposée et d'annuler l'appel d'offres du contrat de services professionnels pour la conception des plans et devis et assistance lors de travaux pour la réfection d'une conduite pluviale, appel d'offres n° APO-2024-006, demande publique de soumissions n° 1811652.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-183

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — PAIEMENT N° 12 — DG3A INC. — CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS — AGRANDISSEMENT, RÉAMÉNAGEMENT ET MISE AUX NORMES DU GARAGE MUNICIPAL ET DE L'HÔTEL DE VILLE — APO-2020-012

CONSIDÉRANT la résolution 2021-150 du 6 avril 2021 relative à l'adjudication d'un contrat pour des services professionnels dans le cadre du projet d'agrandissement, de réaménagement et de mise aux normes du garage municipal et de l'hôtel de ville à DG3A inc., appel d'offres n° APO-2020-012, pour une somme de 628 533,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des bâtiments, parcs et espaces verts de procéder au paiement n° 12, facture n° 6596, émise par DG3A inc. et datée du 29 février 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° 6596 datée du 29 février 2024, d'un montant de 14 352,30 \$, plus taxes, moins la retenue contractuelle de 10 %, à DG3A inc., pour des services professionnels dans le cadre du projet d'agrandissement, de réaménagement et de mise aux normes du garage municipal et de l'hôtel de ville, appel d'offres n° APO-2020-012;

DE puiser les fonds requis sur le projet BA-B-21-02.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-184

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — PAIEMENT N° 3 — OPAYSAGE ARCHITECTES PAYSAGISTES INC. — CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE DU PAYSAGE, LOT 3 — APO-2023-029

CONSIDÉRANT la résolution 2023-212 du 18 avril 2023 relative à l'adjudication du lot 3 du contrat de services professionnels en architecture du paysage à Opaysage Architectes paysagistes inc., appel d'offres n° APO-2023-029, pour une somme estimée à 37 500,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE le contrat du lot 3 consiste en divers services professionnels en architecture du paysage;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des bâtiments, parcs et espaces verts de procéder au paiement de deux factures émises par Opaysage Architectes paysagistes inc. pour les services rendus de décembre 2023 à mars 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

APPUYÉE PAR : Yannick LeBasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement des factures n° 740 et 741 datées des 12 et 14 mars 2024, d'un montant total de 5 250,00 \$, plus taxes, à Opaysage Architectes paysagistes inc., pour le lot 3 du contrat de services professionnels en architecture du paysage, appel d'offres n° APO-2023-029;

DE puiser les fonds requis sur les projets PEV-I-24-08 et PEV-I-23-01.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-185

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — PAIEMENT DU SOLDE DU DÉCOMPTE N° 2, ACCEPTATION PROVISOIRE DES TRAVAUX ET LIBÉRATION PARTIELLE DE LA RETENUE CONTRACTUELLE — GROUPE RELIEF INC. — CONTRAT DE CONSTRUCTION POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR DE DIVERS PROJETS MUNICIPAUX, LOT 3 — APO-2023-031

CONSIDÉRANT la résolution 2023-430 du 29 août 2023 relative à l'adjudication du lot 3 du contrat de construction pour la réalisation de travaux d'aménagement extérieur de divers projets municipaux à Groupe Relief inc., appel d'offres n° APO-2023-031, pour la somme de 189 390,42 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE le lot 3 vise l'aménagement d'une piste à vagues (« pump track ») au centre sociorécréatif Les Bocages;

CONSIDÉRANT la visite d'inspection des travaux réalisée le 8 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE Groupe Ici Jeux inc., gestionnaire de projet, recommande d'accepter provisoirement les travaux;

CONSIDÉRANT la résolution 2024-039 du 16 janvier 2024, autorisant un paiement partiel du décompte n° 2, facture n° 5142;

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2024 (SUITE)

CONSIDÉRANT QUE tous les sous-contractants ayant avisé la Ville de leurs contrats ont été payés et ont signé une quittance;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des bâtiments, parcs et espaces verts d'autoriser le solde du paiement du décompte n° 2, d'accepter la réception provisoire des travaux et d'autoriser la libération de 50 % de la retenue contractuelle;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement du solde de la facture n° 5142 datée du 30 novembre 2023, soit 58 604,32 \$, plus taxes, avant la retenue contractuelle de 10 %, à Groupe Relief inc., appel d'offres n° APO-2023-031, lot 3;

D'accepter la réception provisoire des travaux en date du 8 décembre 2023, conformément au certificat émis par M. Eric Labesse, architecte paysagiste, de Groupe ici jeux inc., et d'autoriser le directeur du Service des bâtiments, parcs et espaces verts, ou son remplaçant, à signer tout document requis à cette fin, pour le contrat de construction pour la réalisation de travaux d'aménagement extérieur de divers projets municipaux, appel d'offres n° APO-2023-031, lot 3;

D'autoriser le paiement de la facture n° 5233 datée du 19 mars 2024, d'un montant de 9 426,91 \$, plus taxes, à Groupe Relief inc., représentant 50 % de la retenue contractuelle, appel d'offres n° APO-2023-031, lot 3;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 55-136-30-000 et le projet PEV-I-22-08.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-186

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET LA PLANTATION D'ARBRES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES POUR L'ANNÉE 2024 — APO-2024-010

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public n° APO-2024-010 relatif à un contrat pour la fourniture et la plantation d'arbres sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu cinq soumissions et que suivant l'analyse de la conformité, quatre ont été jugées conformes et une non conforme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat pour la fourniture et la plantation d'arbres sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures pour l'année 2024, appel d'offres n° APO-2024-010, au plus bas soumissionnaire conforme, soit 9408-1270 Québec inc. (Terrassement Rodex), conformément à la demande publique de soumissions n° 1818399, selon les prix unitaires de sa soumission datée du 18 mars 2024, pour un montant de 534 435,00 \$, plus taxes;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 02-715-10-522.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

2024-187

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 2024-724 SUR LA DIVISION DU TERRITOIRE EN DISTRICTS ÉLECTORAUX

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement n° 2024-724 sur la division du territoire en districts électoraux*.

Le maire présente et dépose le projet de règlement.

2024-188

ADOPTION DU PROJET DU RÈGLEMENT N° 2024-724 SUR LA DIVISION DU TERRITOIRE EN DISTRICTS ÉLECTORAUX

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 2 avril 2024 suivant la résolution 2024-187;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet du *Règlement n° 2024-724 sur la division du territoire en districts électoraux* a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le projet du Règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

DE renoncer à la lecture du projet du *Règlement n° 2024-724 sur la division du territoire en districts électoraux*;

D'adopter le projet du *Règlement n° 2024-724 sur la division du territoire en districts électoraux*.


Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 19 h 43.



Sylvain Juneau, maire



Marie-Josée Couture, greffière